



## Décisions du Conseil intercommunal de l'ASIJ

Dans sa séance du 6 décembre 2017, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

1. Assermentation de Mme Lara Graz de Savigny.
2. Adopté à l'unanimité le préavis 05/17 – Demande de crédit de Fr. 80'000.— pour financer l'achat de deux bâtiments scolaires de type portacabines, sis sur la commune de Jorat-Mézières à Carrouge, au 01.01.2018. \*
3. Adopté à l'unanimité le préavis 06/17 – Demande d'approbation du règlement du Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale (ASIJ).
3. Adopté par 41 oui, 4 avis contraires et 3 abstentions, le préavis 07/17 Demande de crédit de Fr. 70'000.— pour le financement de la conception des horaires et la gestion globale des transports scolaires, ainsi que pour l'assistance juridique de ce dossier du 01.11.17 au 31.07.18. \*

Au nom du Conseil Intercommunal  
de l'ASIJ

Benjamin Borlat  
Président

Fabienne Blanc  
Secrétaire

\* Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113,